

**Entente Canada-Ontario sur le
marché du travail visant les
personnes handicapées**

Rapport annuel de 2010-2011

Décembre 2011

Table des matières

Message de John Milloy, ministre des Services sociaux et communautaires	Error! Bookmark not defined.
Introduction.....	4

Section 1 : Ministère des Services sociaux et communautaires

Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées – Soutien de l'emploi	Error! Bookmark not defined.
Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées – Prestations liées à l'emploi	Error! Bookmark not defined.
Programmes d'assistance au travail	Error! Bookmark not defined.
Initiative de traitement de la toxicomanie - Ontario au travail.....	Error! Bookmark not defined.
Initiative d'aide à l'intégration communautaire	Error! Bookmark not defined.

Graphiques :

Participation au marché du travail	10
Gains des personnes handicapées	Error! Bookmark not defined.

Section 2 : Ministère de la Santé et des Soins de longue durée

Programmes de lutte contre l'alcoolisme et la toxicomanie.....	Error! Bookmark not defined.
Programme de services communautaires de santé mentale	Error! Bookmark not defined.
Services d'auxiliaires	Error! Bookmark not defined.

Graphique :

Plus haut niveau de scolarité atteint	221
---	-----

Section 3 : Ministère de la Formation et des Collèges et Universités

Fonds pour l'accessibilité des étudiantes et étudiants	Error! Bookmark not defined.
Fonds pour la création de matériel dans des formats de substitution	Error! Bookmark not defined.
Services auxiliaires pour les étudiants.....	Error! Bookmark not defined.
Programmes d'aide à l'apprentissage.....	233
Bourse d'études de l'Ontario pour les étudiants sourds fréquentant un établissement postsecondaire à l'extérieur du Canada	Error! Bookmark not defined.

Section 4 : Dépenses de programmes

Perspectives d'avenir	Error! Bookmark not defined.
-----------------------------	-------------------------------------

Message de John Milloy, ministre des Services sociaux et communautaires

Au nom du gouvernement de l'Ontario, je suis heureux de présenter notre rapport annuel de 2011 sur les programmes et les services dont les coûts sont partagés aux termes de l'Entente Canada-Ontario sur le marché du travail visant les personnes handicapées.

Notre gouvernement veut que toutes les Ontariennes et tous les Ontariens aient les possibilités et les outils qui leur sont nécessaires pour s'épanouir pleinement. C'est pourquoi nous nous efforçons continuellement d'une part d'éliminer les obstacles qui empêchent les personnes handicapées d'occuper un emploi, et d'autre part de fournir davantage de soutiens pour les aider à trouver et à conserver des emplois.

L'Ontario a déjà commencé à bâtir l'économie du futur et à créer davantage d'emplois pour les familles ontariennes, dont les personnes handicapées. L'année dernière, plus de 2 700 personnes handicapées ont été placées dans des emplois grâce au volet Soutien de l'emploi du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées. Nos programmes d'assistance au travail, qui aident les personnes ayant une déficience intellectuelle et physique à s'adapter à un emploi, ont aidé plus de 600 personnes à conserver leurs emplois.

Notre plan d'accessibilité phare commence à produire des résultats dans la vie des personnes handicapées. En 2011, nous avons mis en place une norme d'accessibilité à l'emploi, qui aide les employeurs à planifier proactivement l'accessibilité dans le lieu de travail, afin de permettre à notre économie de tirer parti des compétences et du savoir-faire de toute la population.

Nous bâtissons un Ontario truffé de débouchés. Grâce aux programmes et services découlant de l'Entente, nous ouvrons ces débouchés à tous.

John Milloy
Ministre des Services sociaux et communautaires

Introduction

L'Entente Canada-Ontario sur le marché du travail visant les personnes handicapées (EMTPH ou l'Entente) a été signée en mai 2004. Aux termes de cette entente, le Canada et l'Ontario partagent les coûts de programmes liés à l'emploi qui sont destinés aux personnes handicapées et financés par l'intermédiaire du ministère des Services sociaux et communautaires, du ministère de la Santé et des Soins de longue durée, et du ministère de la Formation et des Collèges et Universités.

En vertu de cette entente, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux se sont engagés à présenter chaque année un rapport sur les programmes et les services financés aux termes de l'entente. Le gouvernement de l'Ontario publie un rapport annuel soulignant les réalisations de l'Ontario en vue d'aider les personnes handicapées à avoir accès aux outils dont elles ont besoin pour obtenir un emploi intéressant et le conserver.

L'Entente a pour but d'améliorer la situation des personnes handicapées sur le plan de l'emploi et vise ainsi les objectifs suivants :

- améliorer l'employabilité des personnes handicapées;
- accroître les possibilités d'emploi offertes aux personnes handicapées;
- tirer parti des connaissances actuelles dans les domaines de la recherche, des meilleures pratiques, des méthodes de collecte de données et d'évaluation des programmes.

Le document intitulé *À l'unisson : Une approche canadienne concernant les personnes handicapées* a traduit la volonté des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux de réaliser leur vision commune visant l'intégration complète des personnes handicapées dans leurs collectivités et la société.

L'emploi est l'un des piliers de l'intégration complète des personnes handicapées dans la société. Un grand nombre de personnes handicapées peuvent et désirent travailler, mais elles continuent de se heurter à des obstacles qui les empêchent de s'épanouir pleinement.

Ce rapport annuel présente un aperçu de chacun des programmes dont les coûts sont partagés aux termes de cette entente, des données relatives aux indicateurs sociaux et des données sur la clientèle. Il souligne les réalisations accomplies par les personnes handicapées grâce aux programmes et aux services offerts en Ontario.

Sources des données

Le rapport de référence sur l'EMTPH de 2003-2004 comprenait des données sur les indicateurs sociaux tirés de l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités. Les rapports annuels de 2004-2005, 2005-2006, 2006-2007, 2007-2008 et 2009-2010 ont utilisé une autre enquête importante de Statistique Canada, soit l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR), pour présenter les indicateurs sociaux. Le rapport annuel de 2010-2011 utilise aussi les données de l'EDTR, car cette enquête a lieu chaque année et elle constitue une riche source de renseignements sur le revenu, l'emploi, l'éducation et d'autres sujets concernant la population adulte canadienne. L'un des aspects intéressants de l'EDTR est qu'elle suit les mêmes personnes pendant une certaine période, permettant ainsi, dans certains cas, de dégager des tendances.

Il importe également de ne pas oublier que les données de l'EDTR sont influencées par une vaste gamme de facteurs qui dépassent le cadre de l'EMTPH. Étant donné que les indicateurs sociaux généraux n'indiquent pas dans quelle mesure les initiatives liées à l'EMTPH influent sur les tendances, il faut faire preuve de prudence au moment de tirer des conclusions sur le lien entre les données et l'efficacité des programmes et des services financés aux termes de l'entente. En outre, comme les données sont le fruit de déclarations volontaires, elles pourraient ne pas être complètes.

Partage des coûts aux termes de l'Entente

Aux termes de l'EMTPH Canada-Ontario, le gouvernement fédéral a accepté d'assumer jusqu'à 50 % du coût des programmes et des services qui répondent aux objectifs de l'entente, jusqu'à concurrence de 76,4 millions de dollars.

En 2010-2011, l'Ontario a dépensé quelque 206,4 millions de dollars pour les programmes et les services financés aux termes de l'EMTPH. La contribution fédérale a été de 76,4 millions de dollars.

Section 1 : Ministère des Services sociaux et communautaires

Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées – Soutien de l'emploi

Le volet Soutien de l'emploi du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH) fournit de l'aide en matière d'emploi aux personnes handicapées qui souhaitent se préparer à un emploi, obtenir un emploi ou conserver un emploi soumis à la concurrence. Le volet Soutien de l'emploi met l'accent sur l'élimination des obstacles que doivent surmonter les personnes handicapées qui souhaitent trouver un emploi soumis à la concurrence.

Pour être admissible aux services du volet Soutien de l'emploi du POSPH, une personne doit :

- être admissible au volet Soutien du revenu du POSPH;
- avoir 16 ans ou plus; avoir une déficience physique ou mentale importante qui est continue ou récurrente et dont la durée prévue est d'au moins un an; la déficience constitue un obstacle important à l'obtention d'un emploi soumis à la concurrence.

En avril 2006, le volet Soutien de l'emploi du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées est passé d'un programme basé sur les dépenses à un programme axé sur les résultats. Ainsi, les fournisseurs de services reçoivent désormais des fonds en fonction de leur succès à trouver un emploi pour les clients et à faire en sorte qu'ils y restent. De plus, les fournisseurs de services peuvent fournir les mesures de soutien dont les employeurs ont besoin pour embaucher et garder les clients handicapés.

Activités en 2010-2011 :

- 4 579 clients ont commencé à bénéficier du programme, ont obtenu les services d'un fournisseur et ont travaillé en vue d'obtenir un emploi.
- 2 721 clients ont pu obtenir un emploi.
- 377 clients employés, confrontés à une crise au travail ont réussi à conserver leur emploi.

Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées – Prestations liées à l'emploi

Le volet Soutien du revenu du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées offre des prestations liées à l'emploi de 100 \$ par mois aux

bénéficiaires admissibles du POSPH qui ont un emploi ou un revenu net positif tiré d'un travail indépendant, afin de les aider à assumer les coûts liés au travail.

Activités en 2010-2011 :

- Une moyenne mensuelle de 5 428 bénéficiaires du POSPH admissibles a reçu des prestations liées à l'emploi¹.

Programmes d'assistance au travail

Les programmes d'assistance au travail aident les personnes ayant une déficience physique et intellectuelle qui ont besoin d'aide supplémentaire pour s'adapter à un emploi, qu'il s'agisse pour elles de s'adapter matériellement au milieu de travail, de pouvoir composer avec de nouveaux facteurs de stress et avec des défis dans leur emploi, ou simplement de s'habituer aux exigences quotidiennes du travail.

Activités en 2010-2011 :

- 2 647 personnes ayant une déficience intellectuelle ont bénéficié des programmes d'assistance au travail.
- 601 personnes ont pu conserver leur emploi grâce au soutien fourni.
- 35 personnes occupaient un emploi à temps plein lorsque leur programme d'assistance au travail a pris fin, et 273 autres occupaient un emploi à temps partiel.

Initiative de traitement de la toxicomanie - Ontario au travail

L'Initiative de traitement de la toxicomanie (ITT) du programme Ontario au travail vise notamment à améliorer l'employabilité en facilitant l'accès à un traitement lorsque la toxicomanie constitue un obstacle à l'emploi. Bon nombre de participants à l'ITT doivent surmonter plus d'un obstacle à l'emploi.

Le programme comporte trois volets : dépistage, évaluation et traitement de la toxicomanie. Les personnes sont orientées vers ces services lorsqu'elles en font volontairement la demande ou qu'il y a de bonnes raisons de croire que la toxicomanie constitue un obstacle à l'emploi. Les agents chargés des cas dirigent les participants vers des spécialistes du programme Ontario au travail qui effectuent un dépistage. Si le dépistage dénote la présence d'une toxicomanie constituant un obstacle à l'emploi, la personne participante est adressée à un

¹ Nota : Une part des prestations accordées par le POSPH est réclamée en vertu de l'Entente Canada-Ontario sur le marché du travail visant les personnes handicapées. Le montant précédemment mentionné ne représente que les bénéficiaires ayant reçu la prestation liée à l'emploi dans le cadre des bénéfices dont les coûts sont partagés aux termes de l'EMTPH.

organisme communautaire de lutte contre la toxicomanie aux fins d'évaluation et de traitement.

À la fin de 2010-2011, l'ITT avait été instaurée dans 17 municipalités ainsi que dans quatre communautés des Premières nations (Chippewas de Nawash, Wikwemikong, M'Chigeeng et le North Shore Tribal Council)².

Les personnes recevant du soutien du revenu du POSPH peuvent aussi participer volontairement au programme.

Activités en 2010-2011 :

- ✓ En 2010-2011, 5 305 participants ont participé à un programme ITT dans des municipalités. Il y avait 322 participants à l'ITT dans les Premières nations.
- ✓ Dans les municipalités, en 2010-2011, 8 % des participants à l'ITT ont quitté le programme pour un emploi.
- ✓ En 2010-2011, 13 % des participants à l'ITT ont signalé des gains provenant d'un revenu, contre 9,4 % des bénéficiaires d'Ontario au travail ne participant pas aux programmes ITT qui ont signalé des gains provenant d'un revenu.

Comme les participants de l'ITT doivent affronter un plus grand nombre d'obstacles à l'emploi que les autres bénéficiaires du programme Ontario au travail, ils ont souvent besoin d'une longue période de stabilisation avant de pouvoir travailler. Par conséquent, bon nombre visent l'obtention d'un emploi intéressant en augmentant graduellement leur employabilité à l'aide de services d'aide à l'emploi et en travaillant à temps partiel. De nombreux participants de l'ITT ont commencé à travailler un plus grand nombre d'heures, ce qui leur a permis d'augmenter leurs gains tout en demeurant bénéficiaires du programme Ontario au travail.

En 2007, on a effectué une analyse des données provisoires. Cette analyse englobait tous les participants à l'ITT qui ont été acheminés vers le programme et qui ont été acceptés à l'un des neuf premiers emplacements au cours de 2005. Le suivi a été fait pendant une année entière, soit jusqu'en décembre 2006. Voici les résultats obtenus :

- Avant l'ITT, 14 % des participants à l'ITT touchaient des gains; après un an de participation à l'ITT, ce pourcentage est passé à 28 %.
- 86 % des participants à l'ITT ont vu leurs gains mensuels moyens augmenter au cours de l'année.

² Les coûts des programmes ITT offerts dans les communautés des Premières nations ne sont pas partagés aux termes de l'EMTPH puisque, en vertu de la Convention sur le bien-être des Indiens de 1965, les dépenses sont partagées avec le gouvernement fédéral.

- En conséquence, on a observé une diminution de 13 % de l'aide financière mensuelle moyenne pour ce groupe, comparativement à l'aide financière reçue avant la participation à l'ITT.

Ces résultats indiquent clairement qu'on a atteint l'un des principaux objectifs de l'ITT, qui est d'améliorer l'employabilité des participants et de réduire l'aide financière globale accordée.

Afin d'obtenir une meilleure compréhension de l'impact des programmes ITT et des facteurs associés aux résultats de l'initiative, le ministère a entrepris une vaste évaluation des résultats de l'ITT en novembre 2010. L'évaluation examinera les trois sites municipaux et trois sites des Premières nations. Les questions sont les suivantes :

1. Comme l'ITT a-t-elle été mise en œuvre dans chacune des six communautés?
2. Dans quelle mesure l'ITT a-t-elle aidé les participants à devenir plus employables?
 - L'ITT a-t-elle réduit les problèmes de toxicomanie et réglé les facteurs psycho-sociaux sous-jacents?
 - L'ITT a-t-elle aidé les participants à se préparer plus efficacement à un emploi?
 - Les résultats diffèrent-ils selon les sous-populations?
3. Si l'ITT a aidé les participants à devenir plus employables, quels aspects ont abouti à ce résultat positif (p. ex., prestation de services plus coordonnée, ressources additionnelles?) Quels autres services seraient nécessaires?
4. Quels ont été, le cas échéant, les résultats involontaires (positifs ou négatifs)?
5. Quelle est la valeur économique de cet investissement pour le gouvernement provincial?

Le rapport d'évaluation final sera publié en juillet 2012.

* **Nota** : Comme cela a été déterminé auparavant, 75 % des coûts liés à l'Initiative de traitement de la toxicomanie du programme Ontario au travail font l'objet d'un partage des coûts aux termes de l'EMTPH. Les dépenses au titre de l'ITT correspondent approximativement à la part des dépenses destinée au soutien de l'emploi.

Initiative d'aide à l'intégration communautaire

En 2005-2006, le gouvernement de l'Ontario a établi l'Initiative d'aide à l'intégration communautaire visant à accroître les possibilités pour les personnes

ayant une déficience intellectuelle qui ont quitté l'école et cherchent des soutiens à la participation communautaire. Dans le cadre de cette initiative, on accorde des fonds pour des activités convenant à diverses capacités fonctionnelles, en faisant appel à des partenariats communautaires. Les participants sont exposés à un large éventail d'expériences en vue d'atteindre leur objectif de vivre en tant qu'adultes dans la collectivité. L'un des principaux buts de l'initiative est d'améliorer la qualité de la participation à la vie dans la collectivité en fournissant du soutien qui met l'accent sur les objectifs, les activités professionnelles et la participation communautaire de la personne.

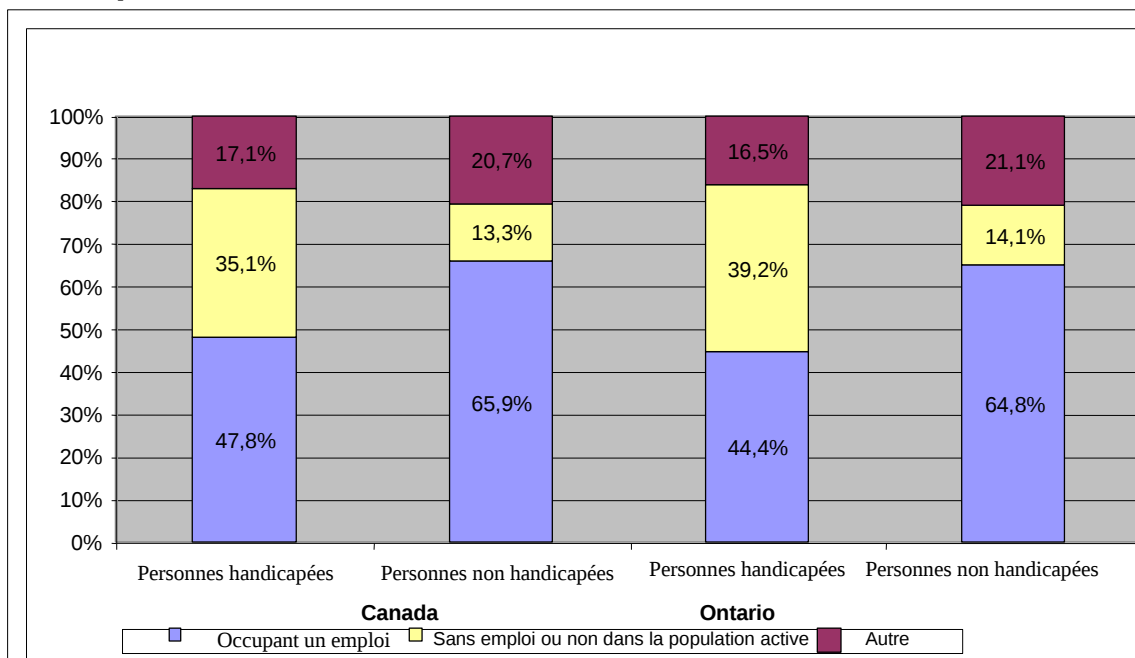
Activités en 2010-2011 :

- 3 355 personnes ont participé aux programmes Fondations³, 1 353 d'entre elles à temps plein.
- Depuis sa mise sur pied, l'Initiative d'aide à l'intégration communautaire a pris de l'ampleur et offre maintenant du soutien à 2 492 personnes.

* **Nota** : Comme cela a été déterminé auparavant, 60 % des dépenses totales liées à l'Initiative d'aide à l'intégration communautaire font l'objet d'un partage des coûts aux termes de l'EMTPH.

³ En septembre 2005, les gens accédaient aux programmes Fondations par l'entremise de l'Initiative d'aide à l'intégration communautaire.

Participation au marché du travail ⁴



Source : Statistique Canada, Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, 2009.

Le tableau ci-dessus montre qu'un pourcentage plus faible de personnes handicapées en Ontario et au Canada sont employées à temps plein, toute l'année, comparativement au reste de la population.

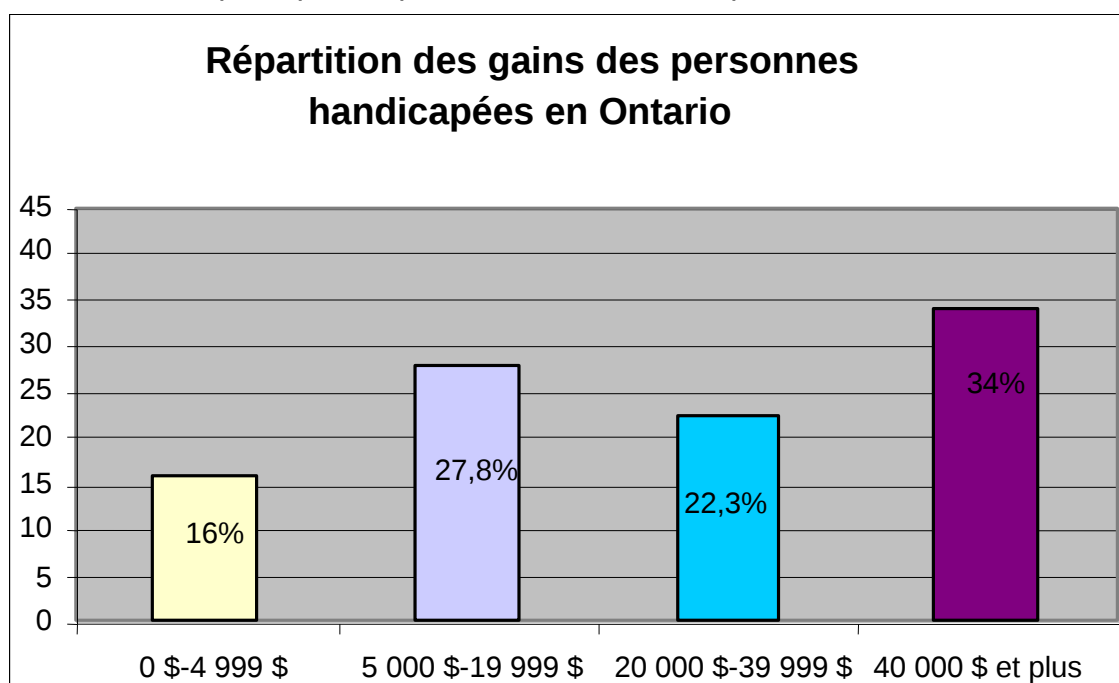
⁴ Taux d'emploi des personnes de 16 à 64 ans, à temps plein, toute l'année. Occupant un emploi/sans emploi/ne faisant pas partie de la population active : personnes ayant un emploi/sans emploi/ne faisant pas partie de la population active à plein temps pendant toute l'année. Autres : personnes occupant un emploi pendant une partie de l'année, personnes sans emploi pendant une partie de l'année, personnes ne faisant pas partie de la population active pendant une partie de l'année ou une combinaison des trois cas. Cette façon de procéder fournit un portrait prudent ou quelque peu sous-estimé de la situation d'emploi globale.

Gains des personnes handicapées⁵

Un nombre disproportionné de personnes handicapées en Ontario, comme dans le reste du pays, n'ont pas de gains d'emploi. En 2009, 63 % des personnes handicapées en Ontario ont indiqué avoir touché des gains provenant d'un emploi, alors que ce pourcentage était de 85 % chez les personnes non handicapées.

Dans le cas des personnes qui travaillent, les gains moyens sont moins élevés chez les personnes handicapées que dans le reste de la population. En 2009, les gains moyens des personnes handicapées de l'Ontario qui travaillaient étaient de 39 300 \$, et de 44 100 \$ chez les personnes non handicapées.

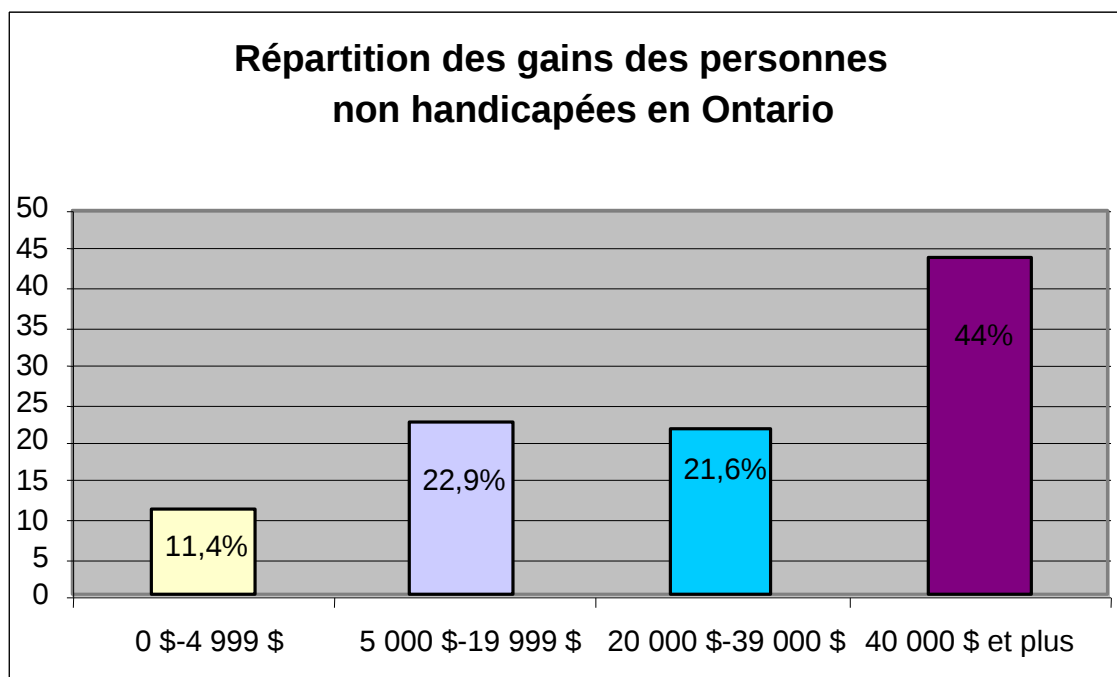
Les tableaux ci-dessous montrent la répartition des revenus dans le cas des personnes handicapées et non handicapées qui ont touché un revenu d'emploi en 2009 en Ontario. Un plus grand pourcentage de personnes handicapées touchent des gains de 4 999 \$ ou moins que les personnes non handicapées. En outre, un plus faible pourcentage de personnes handicapées touche des gains de 40 000 \$ ou plus que les personnes non handicapées.



Répartition des gains des personnes handicapées de 16 à 64 ans en Ontario.

Source : Statistique Canada. Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, 2009.

⁵Toutes les données sur les gains de la présente section portent sur des personnes de 16 à 64 ans. Les gains désignent tout revenu gagné grâce à un emploi, y compris grâce à un travail indépendant. Ils n'incluent pas les revenus provenant de l'aide sociale, de placements, etc.



Répartition des gains des personnes handicapées de 16 à 64 ans en Ontario.

Source : Statistique Canada, 2009. Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, 2009.

Section 2 : Ministère de la Santé et des Soins de longue durée

Programmes de lutte contre l'alcoolisme et la toxicomanie

Les programmes de lutte contre l'alcoolisme et la toxicomanie sont financés par la Direction de la santé mentale et des dépendances du ministère de la Santé et des Soins de longue durée. Tous les programmes sont financés grâce à des paiements de transfert à des organismes indépendants. Ces services comprennent :

- Les services non médicaux de gestion du sevrage qui permettent aux clients de recevoir d'autres services appartenant au continuum de traitement de la toxicomanie;
- Les services offerts hors établissement, notamment le counseling et les programmes individuels, de groupes et de jour ou de soir visant à aider les personnes à acquérir les compétences voulues pour gérer leurs toxicomanies ainsi que les problèmes et les modes de vie qui en découlent. Les services d'évaluation, souvent offerts ailleurs qu'en établissement, comprennent une évaluation approfondie de la capacité de la cliente ou du client à terminer avec succès un traitement de toxicomanie et l'orientation vers le type de services susceptible de lui offrir le traitement lui convenant le mieux. L'Ontario a adopté des outils d'évaluation normalisés pour la totalité de la clientèle et des programmes;
- Les services en établissement, notamment ceux qui visent à aider les clients à acquérir les compétences leur permettant de gérer leurs toxicomanies et les problèmes qui en découlent, afin de maintenir un mode de vie sans alcool ou drogue. Les centres de réadaptation pour toxicomanes offrent des programmes de traitement de la toxicomanie ainsi que des programmes pratiques comme l'initiation à la vie quotidienne et la formation préprofessionnelle.

Le principal objectif de tous les programmes de lutte contre l'alcoolisme et la toxicomanie est d'aider les personnes qui ont un emploi à maintenir leur situation professionnelle et celles qui sont sans emploi, à participer à des programmes d'initiation à la vie quotidienne et de formation préprofessionnelle, favorisant ainsi leur employabilité.

Activités en 2010-2011 :

Données sur les clients sans double compte

(Reports et nouvelles admissions – personnes traitées du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2011 dans un programme de lutte contre la toxicomanie – organismes de l'EMTPH).

2010-2011	Services hors établissement	Services en établissement**	Gestion du sevrage***
Nombre de personnes (sans double compte) recevant des services	47 711	8 312	16 939
Nombre de personnes ayant un travail lors de leur admission *	21 528	2 320	5 701
Nombre de personnes ayant reçu leur congé en 2010-2011	29 389	5 787	14 773
Nombre de personnes ayant reçu leur congé parce qu'elles ont mené à bien leur plan de services	15 934	3 778	7 812

* *Emploi (à son compte) à temps plein ou partiel, ainsi que les étudiants et le recyclage*

** *Comprend les foyers de réadaptation (logement avec services de soutien)*

*** *Comprend les services de gestion du sevrage communautaires et en établissement*

Nota : les chiffres ci-dessus reposent sur le nombre de clients qui reçoivent un traitement contre les dépendances dans des organismes visées par l'entente de partage des coûts EMTPH. Les données ont été compilées par le Drogue et alcool - Système d'information sur le traitement (DASIT), un système provincial de données sur les clients.

Veuillez prendre note que 21,3 % des dépenses totales pour les programmes de lutte contre l'alcoolisme et la toxicomanie sont partagés aux termes de l'EMTPH, comme indiqué précédemment.

Programme de services communautaires de santé mentale

Le ministère de la Santé et des Soins de longue durée finance divers programmes offrant des services liés à l'emploi aux personnes ayant une maladie mentale grave. Les services sont fournis directement, dans les hôpitaux de santé mentale, ou par l'intermédiaire d'organismes tiers, notamment les hôpitaux généraux et les organismes communautaires offrant des services de santé mentale.

Les composantes clés suivantes du soutien de l'emploi sont offertes dans les divers milieux décrits précédemment :

- **Soutiens pour la poursuite des études et le maintien de l'emploi**

Ce service a pour but d'offrir une aide aux clients pour leur permettre de conserver leur emploi ou de poursuivre leurs études.

Les principaux services sont la sensibilisation aux problèmes auxquels sont confrontés les clients, les employeurs et les collègues de travail ou la recherche de solutions à ceux-ci et la défense des intérêts des clients pour s'assurer qu'ils ont accès aux mesures de soutien communautaires voulues, notamment en matière de revenu, de logement, de counseling et d'avantages sociaux médicaux.

- **Développement et création d'emplois et liaison avec les employeurs**

Ce service vise à augmenter les perspectives d'emploi globales offertes aux clients et à améliorer leur accès à celles-ci. Les perspectives d'emploi comprennent les emplois temporaires et les emplois permanents rémunérés.

Des emplois peuvent être créés par l'entremise d'une entreprise innovatrice exploitée par des clients, d'une entreprise parrainée par un organisme ou de tout autre type d'entreprise. Des services de liaison, d'éducation et de soutien sont offerts aux employeurs qui pourraient souhaiter engager des personnes ayant une maladie mentale.

- **Perfectionnement des compétences, formation et éducation**

Pour acquérir les compétences générales ou techniques dont ils ont besoin pour réussir dans leur recherche d'emploi ou pour atteindre leurs objectifs éducatifs, les clients participent à des programmes de perfectionnement des compétences, de formation et d'éducation.

Les principaux services offerts incluent l'enseignement de compétences générales, par exemple celles qui consistent à se préparer pour le travail ou à s'entendre avec ses collègues, ainsi que l'enseignement de compétences techniques particulières comme le fonctionnement d'une caisse enregistreuse ou d'un logiciel. Ces services peuvent être fournis grâce au bénévolat, à de la formation particulière au poste de travail dans des placements temporaires rémunérés ou non auprès d'employeurs, ou dans le cadre de programmes éducatifs ou d'apprentissages.

- **Formation professionnelle en cours d'emploi**

La formation professionnelle en cours d'emploi vise à permettre à une personne d'acquérir des compétences générales ou techniques pendant qu'elle occupe un emploi permanent rémunéré.

La formation peut être offerte par une formatrice ou un formateur en milieu de travail, par une surveillante ou un surveillant ou par une ou un collègue dans une entreprise locale, une entreprise exploitée par la cliente ou le client ou une entreprise parrainée par un organisme.

- **Recherche d'emploi et placement**

Les programmes d'acquisition des techniques de recherche d'emploi enseignent comment établir un curriculum vitae et se comporter au cours d'une entrevue. Dans le cadre des programmes de placement, on fait des démarches auprès d'employeurs éventuels, on s'efforce d'apparier les clients aux emplois et on les aide à se préparer aux entrevues d'emploi. Les organismes et les programmes peuvent offrir l'une ou l'autre de ces composantes essentielles du soutien de l'emploi ou les deux à la fois.

- **Planification à l'emploi et counseling professionnel**

La planification à l'emploi et le counseling professionnel visent à aider les personnes à établir un plan de carrière ou d'emploi qui mène soit à des études plus poussées, soit à l'entrée sur le marché du travail.

Une évaluation approfondie des aptitudes, des capacités et des intérêts ainsi que du marché du travail local précède l'établissement d'un plan d'emploi.

- **Soutien à l'éducation**

Le soutien à l'éducation aide les clients à se fixer un but professionnel, qui peut comporter la recherche d'un emploi ou la poursuite des études.

Le soutien à l'éducation peut prendre la forme de diverses activités comme l'enseignement de l'anglais langue seconde, le perfectionnement ou le rattrapage scolaire et des séances de planification professionnelle.

- **Formation au leadership**

La formation au leadership enseigne aux clients des services de santé mentale les compétences dont ils ont besoin pour assumer un rôle de chef de file en vue de créer et de diriger des entreprises innovatrices qu'ils exploitent eux-mêmes ou des entreprises parrainées par un organisme.

Cette formation peut comporter un mentorat et l'observation au poste de travail ou l'enseignement de techniques de développement communautaire aux personnes clientes ou survivantes. L'expertise des employeurs locaux représente une ressource précieuse pour la formation au leadership.

- **Assistance en milieu de travail**

L'assistance en milieu de travail et d'autres services liés à l'emploi sont offerts par une gamme d'organismes et d'entreprises de la collectivité qui cherchent à répondre aux besoins des personnes ayant une maladie mentale grave. Les entreprises parrainées par des organismes appartiennent à des organismes de santé mentale et sont exploitées par eux dans le but de favoriser la réadaptation et l'emploi des personnes ayant une maladie mentale grave. Les entreprises de ce type offrent aux clients des emplois pour lesquels ils touchent au moins le salaire minimum.

En outre, certains organismes communautaires fournissent exclusivement des mesures de soutien de l'emploi aux personnes ayant une maladie mentale, alors que d'autres offrent des services supplémentaires comme la prise en charge des cas, qui peut comporter une composante de soutien de l'emploi. L'objectif général de ces programmes est d'accroître l'employabilité en aidant les personnes à se préparer à un emploi ainsi qu'à obtenir et à conserver un emploi.

Activités en 2010-2011 :

- 2 038 clients ont participé à ces programmes et services.
- 458 clients ont terminé avec succès un programme ou un service comportant un moment précis pour le début et la fin de l'intervention.
- 631 clients ont obtenu un emploi et 243 clients ont conservé leur emploi.

- **Soutien à l'éducation**

Les programmes de soutien à l'éducation sont offerts dans le cadre du système de collèges communautaires. Ces programmes sont offerts aux personnes ayant une maladie mentale grave qui veulent poursuivre leurs études ou trouver un emploi. Les services offerts comprennent l'enseignement de l'anglais langue seconde, le perfectionnement scolaire, la planification de carrière et le soutien sur place. Ces programmes ont pour objectif d'aider les personnes à se fixer un but professionnel.

Activités en 2010-2011 :

- 302 clients ont participé à ces programmes et services.
- 132 clients ont terminé avec succès un programme ou un service comportant un moment précis pour le début et la fin de l'intervention.
- 18 clients ont obtenu un emploi et 4 clients ont conservé leur emploi.

- **Entreprises innovatrices exploitées par les clients**

Des entreprises innovatrices sont créées et exploitées par du personnel composé de clients. Ces entreprises offrent des emplois à temps plein ou à temps partiel qui sont rémunérés au moins au taux du marché. Les services offerts comprennent le développement de l'emploi, l'adaptation à l'emploi, le placement et l'assistance en milieu de travail. Des possibilités de développement du travail indépendant sont également offertes aux clients qui veulent gagner un revenu comme travailleur autonome à forfait.

Activités en 2010-2011 :

- 15 clients ont participé à ces programmes et services.
- 3 clients ont terminé avec succès un programme ou un service comportant un moment précis pour le début et la fin de l'intervention.
- 15 clients ont obtenu un emploi et 2 clients ont conservé leur emploi.

Services d'auxiliaires

Ce programme vise à aider les personnes ayant un handicap physique qui ont besoin de services d'auxiliaires, notamment un soutien au travail afin de conserver leur emploi rémunéré ou un soutien en vue de suivre un programme d'éducation des adultes menant à un diplôme ou à un certificat.

Les services d'auxiliaires incluent ce qui suit :

- Levage et transfert;
- Habillage et déshabillage;
- Aide dans la salle de bains - toilette, vidage du sac collecteur d'urine, bain et lavage;
- Aide pour manger;
- Autres activités visant à aider une personne à se préparer pour le travail ou la salle de classe.

Critères d'admissibilité :

- Être assuré aux termes de la *Loi sur l'assurance-santé* de l'Ontario;

- Avoir 16 ans ou plus;
- Être capable de diriger ses services personnels de soutien et d'aide familiale;
- Avoir des besoins auxquels nul autre programme ou service ne peut répondre.

Les services d'auxiliaires sont fournis dans le cadre de trois volets principaux :

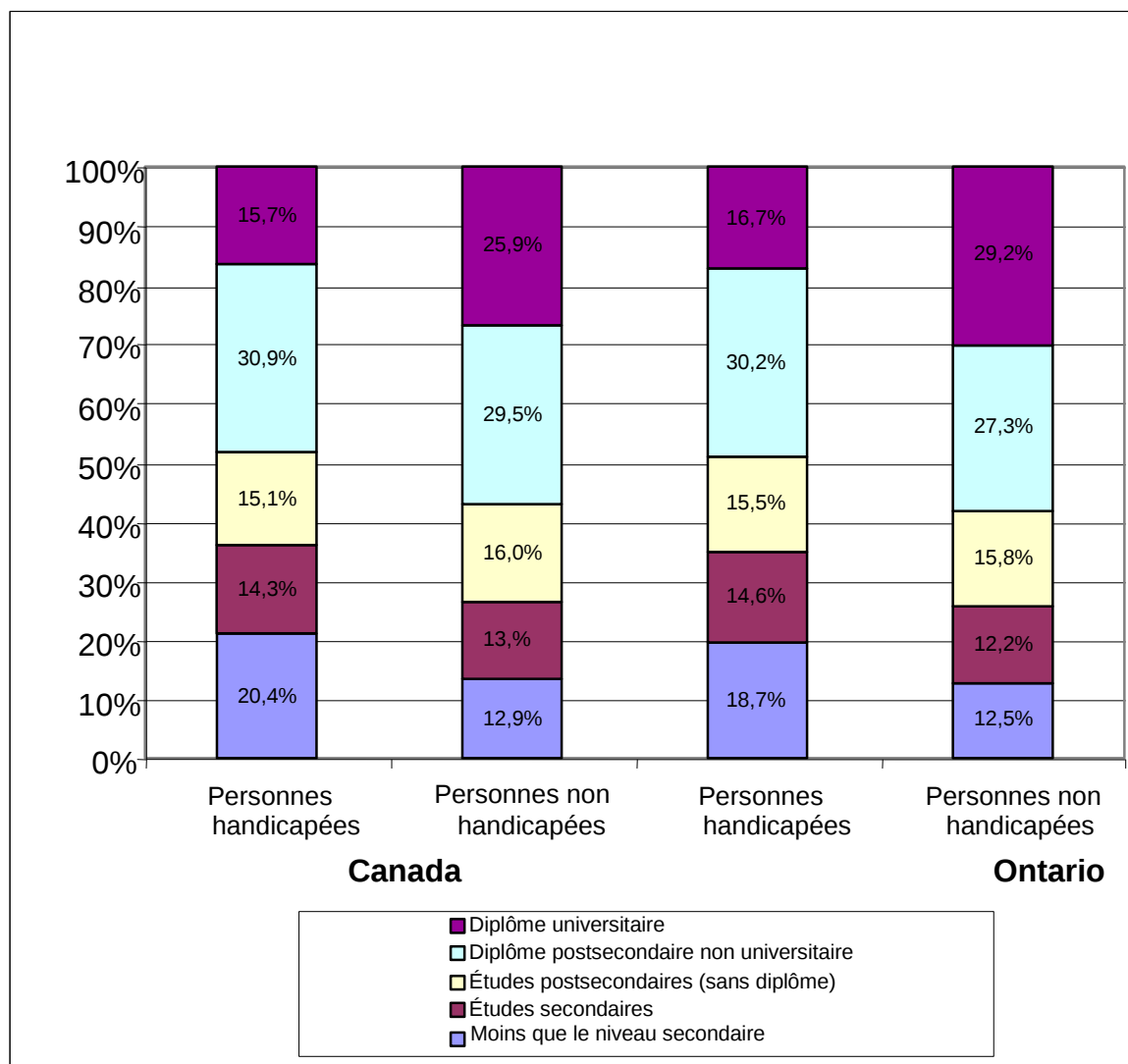
1. Services de soutien à la vie dans les logements avec services de soutien (services d'auxiliaires et de soutien personnel sur place prédéterminés ou de garde, 24 heures sur 24);
2. Services d'auxiliaires et de soutien personnel à domicile (services d'auxiliaires prédéterminés généralement offerts du début de la journée jusqu'en fin de soirée à la maison, en milieu de travail ou dans un établissement d'enseignement ou de formation où les clients suivent des études menant à un diplôme ou à un certificat);
3. Financement direct – services d'auxiliaires autogérés (la personne reçoit des fonds pour des services d'auxiliaires et les utilise pour avoir recours aux services des auxiliaires).

Activités en 2010-2011 :

- 1 553 clients ont reçu des services d'auxiliaires⁶.

⁶ Ce chiffre représente le nombre de clients ayant reçu des services d'auxiliaires en milieu de travail ou dans un établissement d'enseignement pour adultes où ils suivent des études menant à un diplôme ou à un certificat. Au dépôt du rapport, environ 50 % des organismes avaient retourné les données de l'enquête; pour les 50 % restants, les données de 2007-2008 ont été utilisées.

Plus haut niveau de scolarité atteint



Le plus haut niveau de scolarité chez les personnes handicapées et les personnes non handicapées de 16 à 64 ans en Ontario et au Canada. Source : Statistique Canada, 2008. Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, 2009.

Nota : Les pourcentages peuvent ne pas totaliser 100 %, car certaines personnes n'ont pas répondu à cette question.

Le tableau ci-dessus montre qu'un pourcentage plus élevé de personnes handicapées n'ont pas terminé leurs études secondaires, comparativement au reste de la population. De plus, un nombre moins élevé de personnes handicapées ont obtenu un diplôme universitaire, comparativement au reste de la population.

Section 3 : Ministère de la Formation et des Collèges et Universités

Un large éventail de programmes et de services offerts au niveau postsecondaire ont été choisis pour le partage des coûts. Ces programmes et ces services aident les étudiantes et les étudiants à réussir leurs études postsecondaires, ce qui leur permet d'obtenir et de conserver un emploi intéressant.

Fonds pour l'accessibilité des étudiantes et étudiants handicapés

Un financement est accordé aux collèges et aux universités pour les aider à respecter leurs obligations aux termes du *Code des droits de la personne de l'Ontario* afin de rendre leurs programmes et leurs services accessibles aux étudiantes et aux étudiants handicapés. Ces fonds visent à compléter les sommes que les collèges et les universités engagent à même leurs recettes générales pour s'acquitter de leurs obligations légales.

Activités en 2010-2011 :

- Plus de 36 000* étudiants handicapés ont reçu des services d'un collège ou d'une université en Ontario. Exemples de services fournis aux étudiantes et étudiants : tutorat, prise de notes, acquisition de matériel et de technologie, interprétation gestuelle et services de diagnostic⁷.

Fonds pour la création de matériel dans des formats de substitution

Ce fonds couvre les dépenses engagées pour fournir du matériel dans des formats de substitution aux étudiantes et aux étudiants handicapés qui fréquentent un collège ou une université.

Activités en 2010-2011 :

- 1 078 commandes de matériel dans des formats de substitution ont été traitées et 375 clients ont été servis.

Services auxiliaires pour les étudiants

- Services de soutien du Collège George Brown pour les étudiantes et étudiants ayant une déficience auditive

⁷ Les chiffres sont fondés sur des estimations en raison de l'impact de la grève des collèges sur les rapports de 2010-2011.

Ces fonds administrés par le Collège George Brown visent à fournir des services de soutien, notamment des services d'interprètes gestuels, aux étudiantes et aux étudiants sourds, devenus sourds ou malentendants qui fréquentent les collèges de la région du grand Toronto ainsi qu'aux étudiantes et aux étudiants inscrits aux programmes spéciaux offerts par le Collège George Brown.

Activités en 2010-2011 :

- Plus de 250 étudiantes et étudiants de la région du grand Toronto ont bénéficié des services de soutien du Collège George Brown.
- **Société canadienne de l'ouïe**
Dans le cadre d'un accord conclu avec la Société canadienne de l'ouïe, des fonds sont accordés pour fournir des services d'interprètes et des services de prise de notes informatisée aux étudiantes et aux étudiants à temps partiel sourds, devenus sourds ou malentendants qui sont inscrits dans des établissements postsecondaires.

Activités en 2010-2011 :

- 40 étudiantes et étudiants ont bénéficié des fonds accordés par la Société canadienne de l'ouïe.
- **Fonds pour services d'interprète/intervenant**
Des fonds sont accordés aux collèges et aux universités de l'ensemble de la province pour les aider à assumer les coûts des services d'interprètes gestuels, d'intervenants, de prise de notes informatisée et de sous-titrage en temps réel pour les étudiantes et les étudiants sourds, devenus sourds ou malentendants.

Activités en 2010-2011 :

- 360 clients ont bénéficié du Fonds pour services d'interprète/intervenant.

Programme d'aide à l'apprentissage

- **Fonds pour l'amélioration des services**
Le Fonds pour l'amélioration des services finance jusqu'à deux postes à temps plein dans chaque établissement public

postsecondaire pour aider des étudiantes de collège ou université ayant des handicaps d'apprentissage à obtenir de l'aide d'experts en stratégies d'apprentissage et de technologues d'assistance spécialisés dans les handicaps d'apprentissage.

- **Centres régionaux d'évaluation et de ressources**

Du financement est accordé à deux centres régionaux d'évaluation et de ressources situés à l'Université Queen's, à Kingston, et au Collège Cambrian, à Sudbury. Ces centres posent des diagnostics, mènent des recherches et offrent des services de soutien au public pour favoriser la réussite des étudiantes et des étudiants de niveau postsecondaire ayant des troubles d'apprentissage.

Activités en 2010-2011 :

- Plus de 1 000 clients ont bénéficié des services des centres régionaux d'évaluation et de ressources.

Bourse d'études pour les étudiantes et les étudiants sourds poursuivant des études à l'extérieur du pays

Cette bourse est offerte dans le cadre du Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario afin d'aider les étudiantes et les étudiants sourds, devenus sourds ou malentendants qui poursuivent des études dans des établissements situés à l'extérieur du pays parce qu'ils ont besoin de suivre des cours donnés en American Sign Language. La bourse couvre toutes les dépenses d'éducation admissibles, notamment les frais de scolarité, les livres et les fournitures ainsi que les frais de subsistance dépassant 360 \$ par semaine d'études. Les étudiantes et les étudiants qui ont un besoin financier sont admissibles à une aide financière maximale de 360 \$ par semaine d'études en vertu du Programme de prêts d'études intégrés Canada-Ontario.

Activités en 2010-2011 :

- Environ 27 clients ont bénéficié de la Bourse d'études pour les étudiantes et les étudiants sourds poursuivant des études à l'extérieur du pays.

Section 4 : Dépenses de programmes

Programme admissible à l'EMTPH	Dépenses admissibles finales (en millions de dollars)	
	2009-2010	2010-2011
Ministère des Services sociaux et communautaires		
POSPH : Soutien de l'emploi et prestation liée à l'emploi ⁸	37,7	37,5
Assistance en milieu de travail	10,3	10,5
Services visant le traitement de la toxicomanie du programme Ontario au travail ⁹	5,2	5,2
Initiative d'aide à l'intégration communautaire ¹⁰	30,6	32,3
Total partiel	83,8	85,5
Ministère de la Santé et des Soins de longue durée		
Programmes de lutte contre l'alcoolisme et la toxicomanie ¹¹	26,7	28,0
Programme de services communautaires de santé mentale :		
Assistance en milieu de travail	9,3	9,5
Soutien à l'éducation	0,3	0,3
Entreprises innovatrices exploitées par les clients	2,0	2,3
Services d'auxiliaires	7,2	13,0
Total partiel	45,5	53,1
Ministère de la Formation et des Collèges et Universités		
Fonds pour l'accessibilité des étudiantes et étudiants handicapés	26,2	26,0
Fonds pour la création de matériel dans des formats de substitution	1,5	1,2
Services de soutien du Collège George Brown pour les étudiantes et étudiants ayant une déficience auditive	2,4	2,8
Services auxiliaires pour les étudiants (Société canadienne de l'ouïe et Fonds pour services d'interprète/intervenant)	5,0	6,0
Programme d'aide à l'apprentissage	4,0	4,1
Bourse d'études pour les étudiantes et les étudiants sourds poursuivant des études à l'extérieur du pays	1,1	0,8
Total partiel	40,2	40,9
Administration – 15 % des dépenses provinciales totales	25,4	26,9
Dépenses totales	194,9	206,4
Contribution fédérale	76,4	76,4

⁸ Nota : Une part des prestations accordées par le POSPH est réclamée en vertu de l'Entente Canada-Ontario sur le marché du travail visant les personnes handicapées. Les dépenses qui précèdent ne représentent que la part de la prestation liée à l'emploi qui fait l'objet d'un partage des coûts aux termes de l'EMTPH. La ventilation des dépenses est de 30,8 millions de dollars pour le soutien à l'emploi et de 6,7 millions de dollars pour les prestations liées à l'emploi (100 % des coûts).

⁹ Ces services n'incluent pas les coûts des programmes ITT dans les communautés des Premières puisque puisqu'en vertu de la Convention sur le bien-être des Indiens de 1965, les dépenses sont partagées avec le gouvernement fédéral. Nota : 75 % des dépenses totales font l'objet d'un partage des coûts.

¹⁰ Cela représente un total combiné des dépenses admissibles axées sur le partage des coûts pour le programme Fondations et l'Initiative d'aide à l'intégration communautaire. En septembre 2005, les gens accédaient aux programmes Fondations par l'entremise de l'Initiative d'aide à l'intégration communautaire. Nota : 60 % des dépenses totales font l'objet d'un partage des coûts.

¹¹ Nota : 21,3 % des dépenses totales font l'objet d'un partage des coûts.

Perspectives d'avenir

En 2011, l'Ontario a mis en place trois nouvelles normes d'accessibilité, dont une dans le domaine de l'emploi. Grâce à cette norme, les milieux de travail de la province seront plus accueillants pour les employés handicapés à l'avenir.

Sur les cinq normes d'accessibilité prévues pour l'Ontario, quatre sont déjà en vigueur. La cinquième, qui couvrira le milieu bâti, est en voie d'élaboration. Ces normes préparent la voie à l'atteinte de notre objectif : un Ontario accessible d'ici 2025.

En juin 2012, l'Ontario entreprendra un examen global de son système d'aide sociale. Cet examen – le plus important en plus de 20 ans – constitue la première étape de l'élaboration d'un plan d'action concret qui rendra l'aide sociale :

- plus efficace pour placer les gens dans des emplois,
- plus facile à comprendre,
- mieux coordonnée avec d'autres programmes de la sécurité du revenu municipaux, provinciaux et fédéraux, comme l'assurance-emploi,
- plus responsable sur le plan financier et de la reddition de comptes.

L'Ontario poursuit ses efforts en vue de soutenir les personnes ayant des déficiences intellectuelles et leurs familles. En juin 2011, la province a publié des renseignements sur le nouveau financement de 40 millions de dollars destiné aux personnes ayant une déficience intellectuelle qui ont un besoin urgent de soutien et de services. Ce financement inclut 11 millions de dollars pour l'Initiative d'aide Passeport pour l'intégration communautaire, afin de permettre à 955 jeunes adultes de plus de prendre part à des activités axées sur les objectifs individuels, l'adaptation au travail et la participation communautaire en 2011-2012.

Les personnes handicapées peuvent – et veulent – travailler. Grâce au Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées, la province continuera d'aider les personnes handicapées partout en Ontario à :

- découvrir les compétences qu'elles ont à offrir en milieu de travail,
- apprendre quelle aide à l'emploi leur est offerte,
- se mettre en rapport avec des personnes qui peuvent les orienter sur la voie de l'emploi.